

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 19 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 modifié portant composition du comité technique unique d'administration centrale des ministères économiques et financier

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre de la fonction publique,
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2014 modifié portant composition du comité technique unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers;
Vu le courriel du 9 septembre 2016 de la secrétaire générale du syndicat Sud Centrale Solidaires,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Le *b* de l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 décembre 2014 susvisé est modifié comme suit, en ce qui concerne la liste commune SUD Centrale Solidaires et Solidaires CCRF et SCL:

Mme DOUCOURÉ (Chantal) est nommée représentante titulaire à la place de Mme DELEPLACE (Marie-Thérèse);

Mme KWASNIAK-PERRAULT (Anna) est nommé représentante suppléante à la place de Mme DOUCOURÉ (Chantal).

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale.

Fait à Paris, le 19 septembre 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*La directrice des ressources humaine,
adjointe au secrétaire général,*
I. BRAUN-LEMAIRE